



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.: Générale

14 novembre 2008

Français

Original: Anglais

**Vingtième Réunion des Parties au Protocole de Montréal  
relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**  
Doha, 16-20 novembre 2008

Point 4 de l'ordre du jour provisoire du segment de haut niveau\*

**Présentation par le président du Comité exécutif du Fonds  
multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal  
sur les travaux du Comité exécutif**

**Rapport du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins  
d'application du Protocole de Montréal à la vingtième Réunion des  
Parties**

**Introduction**

1. Le mandat du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro.9/12, Annexe V) oblige le Comité à remettre chaque année un rapport à la Réunion des Parties. Le présent rapport qui porte sur les activités du Comité exécutif depuis la dix-neuvième Réunion des Parties, est présenté conformément à cette exigence. Ce rapport comprend quatre annexes : l'annexe I présente des tableaux contenant des données sur les projets approuvés, l'annexe II contient un rapport d'évaluation de la mise en oeuvre des recommandations contenues dans l'évaluation et examen du mécanisme financier de 2004, l'annexe III présente les quantités de la consommation de HCFC introduite et l'annexe IV contient les lignes directrices pour les plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) et leur préparation.

2. Suite à la décision historique de la dix-neuvième Réunion des Parties concernant les objectifs d'élimination accélérée pour les HCFC, le Comité exécutif a pris plusieurs décisions pour aider les pays visés à l'article 5 à relever les défis contenus dans la décision XIX/6. Les décisions relatives à l'élimination des HCFC et aux questions de coûts connexes sont incluses dans la section G et à l'annexe IV du présent rapport.

\* UNEP/OzL.Pro.20/1

3. Au cours de la période visée par ce rapport, le Comité exécutif s'est réuni à Montréal pour sa 53<sup>e</sup> réunion du 26 au 30 novembre 2007, sa 54<sup>e</sup> du 7 au 11 avril 2008, à Bangkok pour sa 55<sup>e</sup> du 14 au 18 juillet 2008 et à Doha pour sa 56<sup>e</sup> du 8 au 12 novembre 2008. Les rapports des 53<sup>e</sup>, 54<sup>e</sup> et 55<sup>e</sup> réunions du Comité exécutif sont présentés respectivement dans les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/67, UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/59, UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/53 et publiés sur le site Web du Fonds multilatéral ([www.multilateralfund.org](http://www.multilateralfund.org)). Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/64 contient le rapport de la 56<sup>e</sup> réunion et sera bientôt disponible sur le site Web.

4. Conformément à la décision XVIII/2 de la dix-huitième Réunion des Parties, ont participé à la 53<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif les délégués de la Belgique, du Canada (président), des Etats-Unis d'Amérique, de l'Italie, du Japon, de la République tchèque et de la Suède en qualité de représentants des Parties non visées au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole de Montréal et les délégués de la Chine, de la Guinée (vice-président), de la Jordanie, du Mexique, de Sainte-Lucie, du Soudan et de l'Uruguay en tant que représentants des Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5. La réunion a été présidée par M. Philippe Chemouny (Canada) et M. Elhadj Mamadou Nimaga (Guinée) y a agi en qualité de vice-président.

5. Conformément à la décision XIX/3 de la dix-neuvième Réunion des Parties, ont participé aux 54<sup>e</sup>, 55<sup>e</sup> et 56<sup>e</sup> réunions du Comité exécutif les délégués de l'Allemagne, de l'Australie, de la Belgique, des Etats-Unis d'Amérique, du Japon, de la Roumanie, de la Suède (vice-président) en qualité de représentants des Parties non visées au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole de Montréal et les délégués de la Chine, du Gabon (président), de l'Inde, du Liban, de la République dominicaine, du Soudan et de l'Uruguay en tant que représentants des Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5. La réunion a été présidée par M. Albert Rombot (Gabon). M. Husamuddin Ahmadzai (Suède) y a agi en qualité de vice-président et Mme Maria Nolan, Chef du Secrétariat, a agi en qualité de secrétaire à toutes les réunions.

6. Des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en qualité d'agence d'exécution et de Trésorier du Fonds, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement Industriel (ONUDI), de la Banque mondiale et du Secrétariat de l'Ozone ainsi que d'autres observateurs ont assisté à toutes les réunions de la période visée par ce rapport.

## **A. QUESTIONS DE PROCEDURE**

### **1. Mise sur pied de groupes de contact**

7. Durant la période visée par ce rapport, le Comité exécutif a constitué plusieurs groupes de contact pour traiter des enjeux suivants : la définition de la consommation dans le cadre d'un accord basé sur la performance; le budget du Programme d'aide à la conformité (PAC) pour 2008; les modalités du financement possible et les niveaux de soutien pour le renforcement des institutions après 2010 et les occasions de perfectionner la procédure de renouvellement du renforcement des institutions; la gestion des CFC et l'arrêt accéléré de la production en Inde; le projet de lignes directrices sur les PGEH et les coûts du financement de l'élimination des HCFC; l'élaboration et l'analyse plus poussées des questions liées à l'élimination du secteur de la production des HCFC; la gestion des soldes non dépensés dans le cadre des accords pluriannuels; la structure des coûts en vue de déterminer les niveaux du financement nécessaires à la préparation des projets d'investissement liés aux HCFC et activités connexes et pour diverses propositions de projet spécifiques; les questions reliées aux procédures et aux pratiques utilisées durant l'élimination précédente du secteur de production de substances réglementées; les éléments d'une décision future concernant le secteur de production des HCFC; les deuxièmes conversions et les dates limites; et le budget du Secrétariat pour 2009 en lien avec le poste d'Administrateur principal, surveillance et évaluation.

### **2. Sous-groupe du secteur de la production**

8. La 55<sup>e</sup> réunion a examiné brièvement la possibilité de reconvoquer le sous-groupe du secteur de la production, tel qu'exigé par la décision 53/37g) mais a décidé d'attendre les résultats des délibérations du groupe de contact mis sur pied pour discuter des questions liées à l'élimination de la production des HCFC

avant de reconvoquer le sous-groupe (décision 55/42).

9. La 56<sup>e</sup> réunion a décidé que le sous-groupe du secteur de la production devrait être reconstitué et convoqué à la 57<sup>e</sup> réunion (décision 56/64).

## B. QUESTIONS FINANCIERES

### 3. Etat des contributions et des décaissements

10. Au 7 novembre 2008, le revenu total du Fonds multilatéral, y compris les paiements en espèces, les billets à ordre en main, les contributions bilatérales, les intérêts accumulés et les revenus divers, s'élevait à 2 453 952 165 \$US et le total des affectations, comprenant les provisions, s'élevait à 2 349 442 576 \$US. Le solde disponible au 7 novembre était donc de 104 509 589 \$US. La répartition annuelle des contributions par rapport aux montants promis est la suivante :

#### RÉPARTITION ANNUELLE DES CONTRIBUTIONS PAR RAPPORT AUX MONTANTS PROMIS

Année	Contributions promises (\$US)	Paiement total (\$US)	Arrérages/montants en souffrance (\$US)
1991-1993	234 929 241	210 359 139	24 570 102
1994-1996	424 841 347	393 465 069	31 376 278
1997-1999	472 567 009	434 088 535	38 478 474
2000-2002	440 000 001	429 113 771	10 886 230
2003-2005	474 000 001	460 465 870	13 534 130
2006-2008*	400 500 122	319 250 049	81 250 049
<b>Total:</b>	<b>2 446 837 721</b>	<b>2 246 742 433</b>	<b>200 095 263**</b>

\*Remarque : au 7 novembre 2008.

\*\* Ce montant n'inclut aucune des contributions contestées.

### 4. Intérêts perçus pendant la période triennale 2006-2008

11. En date du 7 novembre 2008, le montant total des intérêts inscrits dans les comptes du Trésorier s'élevait à 41 491 190 \$US pour la période triennale 2006-2008.

### 5. Coopération bilatérale

12. Le Comité exécutif a approuvé des demandes de crédit d'assistance bilatérale de l'Allemagne, du Canada, de l'Espagne, de la France, d'Israël, de l'Italie, du Japon et de la Suisse, pour un total de 8 802 801 \$US] au cours de la période visée par ce rapport ; ce qui porte le montant total des coopérations bilatérales à 126 774 717 \$US (projets annulés et transférés non compris) depuis la constitution du Secrétariat du Fonds multilatéral, soit environ 5,4 pour cent des montants approuvés. Les projets bilatéraux approuvés comprennent, entre autres, des plans d'élimination des CFC et des SAO, de l'assistance technique pour introduire des alternatives chimiques au bromure de méthyle, des plans nationaux d'élimination du bromure de méthyle, des plans nationaux d'élimination de la consommation de CFC, des plans de gestion de l'élimination finale (PGEF) des substances du groupe I de l'annexe A, des plans sectoriels d'élimination de la consommation de tétrachlorure de carbone, un projet de démonstration sur l'élimination des SAO, 50

l'appui aux réseaux africains d'application de la réglementation douanière, le prolongement du renforcement des institutions et la préparation des plans de gestion de l'élimination des HCFC.

## **6. Questions liées aux contributions**

### *Paiements opportuns des pays donateurs*

13. A toutes les réunions de la période visée, le Comité exécutif a prié instamment toutes les Parties de verser leurs contributions au Fonds multilatéral, en totalité et dans les meilleurs délais, et a manifesté son inquiétude face aux retards dans le versement des contributions et à la prolongation de ces retards. A la 54<sup>e</sup> réunion, le Comité a décidé que le rapport du Comité exécutif à la Réunion des Parties devrait mettre en évidence les inquiétudes du Comité concernant les contributions en souffrance dans le contexte des objectifs d'élimination de 2010 (décision 54/2).

14. La 56<sup>e</sup> réunion a décidé de porter la question des arriérés de contributions au Fonds multilatéral à l'attention de la vingtième Réunion des Parties (décision 56/1).

### *Revenus supplémentaires provenant de prêts et d'autres sources*

15. La 55<sup>e</sup> réunion a décidé d'examiner à sa 57<sup>e</sup> réunion, la question d'un mécanisme à maintenir pour les revenus supplémentaires provenant des prêts et d'autres sources, et des utilisations possibles de ces fonds (décision 55/2).

## **7. Comptes du Fonds multilatéral**

### *Comptes finaux de l'année 2006*

16. Les 53<sup>e</sup> et 56<sup>e</sup> réunions ont été saisies des comptes finaux du Fonds pour l'année 2006 qui incluaient les comptes provisoires des agences d'exécution pour l'année 2006. Elle a pris note de la recommandation du Comité des commissaires aux comptes d'attirer encore une fois l'attention de la Réunion des Parties sur la nécessité de déclarer créances irrécouvrables les gros soldes débiteurs de très vieille date et le Trésorier a été prié d'informer les vérificateurs de considérer leurs observations sur les créances à long terme comme fermées, étant donné que le Comité avait déjà attiré l'attention des Parties sur ces points à leur dix-neuvième Réunion (décisions 53/41 et 56/66).

### *Rapprochement des comptes de 2006*

17. La 53<sup>e</sup> réunion a examiné le rapprochement des comptes de 2006 et pris note des explications fournies par les agences d'exécution sur les dépenses en coûts d'appui du programme. Le Comité a demandé de plus amples explications ainsi que des rapports aux agences d'exécution et il est revenu sur la question des écarts dans les états financiers soulevée à sa 54<sup>e</sup> réunion au cours de laquelle il avait pris note que de nouveaux travaux seront entrepris dans le cadre de l'étude des coûts administratifs pour évaluer le bien-fondé des frais d'agence et du financement de base, ainsi que la façon dont les coûts d'appui des programmes perçus au titre d'activités bilatérales sont déclarés. Le consultant autorisé par la 50<sup>e</sup> réunion à entreprendre une évaluation complète et indépendante des coûts administratifs requis pour la période triennale 2009-2011 (décision 50/27) a été prié de tenir compte d'un certain nombre des enjeux soulevés (décision 54/41).

18. La 55<sup>e</sup> réunion a revu la question du rapprochement des comptes de 2006. Après avoir entendu une explication sur la différence persistante entre les dépenses déclarées dans les états financiers du PNUE et dans son rapport périodique, le Comité exécutif a pris note que le PNUE prendra des mesures correctives et lui a demandé de faire rapport à la 56<sup>e</sup> réunion sur les mesures prises (décision 55/46).

19. La 56<sup>e</sup> réunion a traité à nouveau de la conciliation des comptes de 2006 et a pris note que d'autres mises à jour seraient été requises avant de pouvoir clore les comptes (décision 56/67).

*États financiers de 2007*

20. La 55<sup>e</sup> réunion a pris note des états financiers provisoires du Fonds pour 2007 et des mesures nécessaires prises par le Trésorier pour rendre compte des ajustements provenant du rapprochement des comptes de l'exercice 2006 (décision 55/47).

21. La 56<sup>e</sup> réunion a pris note des états financiers vérifiés du Fonds au 31 décembre 2007 (décision 56/66).

*Structure de personnel révisée pour le Secrétariat*

22. La 53<sup>e</sup> réunion a accepté que le Secrétariat devrait avoir la possibilité de présenter une structure de personnel révisée au Comité exécutif au cours de l'année 2008 (décision 53/43). La 54<sup>e</sup> réunion a examiné la structure proposée qui devrait permettre au Secrétariat de continuer à fournir au Comité exécutif le soutien de haut niveau habituel, notamment en ce qui concerne les nouveaux domaines d'activités et les nouvelles politiques sur les HCFC qui doivent être examinées. Le Comité exécutif a donc décidé d'approuver le reclassement d'un poste de Chef adjoint, de P5 à D1, à compter de 2009 ; d'approuver un nouveau poste P3 ; de déclasser un poste de P5 à P3 ; de reclasser le poste d'adjointe administrative associée, de P2 à P3, et d'approuver deux nouveaux postes G6 à compter de 2008.

*Budgets révisés du Secrétariat du Fonds pour les années 2008 et 2009 et budgets proposés pour les années 2010 et 2011*

23. La 53<sup>e</sup> réunion a examiné le budget révisé de 2008, le budget de 2009 et le budget proposé pour 2010. Elle a approuvé le montant de 2 784 087 \$US pour le volet salarial déjà approuvé à la 50<sup>e</sup> réunion et les coûts opérationnels révisés du Secrétariat dans le budget du Fonds pour 2008 qui totalise 5 764 261 \$US. Elle a pris note du montant de 3 129 183 \$US pour le volet salarial en 2009, déjà approuvé à la 50<sup>e</sup> réunion, et a approuvé le volet salarial proposé pour 2010 dans le budget du Fonds qui totalise 3 285 641 \$US ainsi que les budgets révisés du Secrétariat du Fonds multilatéral pour 2008, 2009 et 2010 (décision 53/43). A la lumière de la décision prise sur la structure de personnel révisée pour le Secrétariat, la 54<sup>e</sup> réunion a approuvé des budgets révisés de 5 867 208 \$US en 2008, 3 421 091 \$US en 2009 et 3 592 146 \$US en 2010 (décision 54/44).

24. A la 56<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a décidé d'accorder au Secrétariat, pour cette fois seulement, la souplesse nécessaire pour dépasser dans le budget 2008 la limite de 20 pour cent afin de réaffecter des fonds à divers postes budgétaires pour couvrir le dépassement des frais pour des services de conférence encourus parce que la 55<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif avait été tenue à Bangkok, en même temps que la réunion du groupe de travail à composition non limitée du Protocole de Montréal en juillet 2008.

25. Puisque l'Administrateur principal, surveillance et évaluation, quittera le Secrétariat en décembre 2008, il a été décidé également de limiter les fonds affectés au poste du membre du personnel temporaire qui assumera son rôle en 2009 à l'allocation budgétaire pour ce poste seulement et de réexaminer le budget du poste en même temps que la décision relative aux priorités futures et aux mesures prises visant le programme de surveillance et d'évaluation (décision 56/68).

## **8. Coûts de base des années 2008 et 2009 pour le PNUD, l'ONUDI et la Banque mondiale**

26. La 53<sup>e</sup> réunion a examiné les coûts réels de 2006, les coûts estimatifs de 2007 et les coûts proposés pour 2008 en vue d'approuver les coûts requis pour 2008. Elle a approuvé pour 2008 les montants de 1 803 530 \$US pour le financement du budget de base du PNUD, 1 803 530 \$US pour l'ONUDI et 1 614 900 \$US pour la Banque mondiale (décision 53/22).

27. Après avoir pris note du rapport sur les coûts de base pour 2008, la 56<sup>e</sup> réunion a approuvé les demandes de 1 857 636 \$US pour le financement des coûts de base de 2009 pour le PNUD, de 1 857 636 \$US pour l'ONUDI et de 1 663 347 \$US pour la Banque mondiale.

## **9. Budget du Programme d'aide à la conformité (PAC)**

28. La 53<sup>e</sup> réunion a étudié le budget du PAC pour 2008, contenu dans le programme de travail du PNUE pour 2008. Le budget requis représentait une augmentation générale de 6,2 pour cent par rapport au budget de 2007, ce qui n'était pas conforme à la décision 47/24 du Comité exécutif. Après avoir entendu le rapport du groupe de contact mis sur pied pour discuter de la question avec le PNUE, le Comité exécutif a approuvé le budget révisé du PAC, au montant de 8 243 090 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 8 pour cent, soit 659 447 \$US, ce qui représente une augmentation de 3 pour cent par rapport au budget de 2007 (décision 53/21).

29. La 56<sup>e</sup> réunion a exprimé sa gratitude au PNUE pour son bon travail dans le cadre du PAC et a reconnu la nécessité de faire en sorte que le PNUE ait la souplesse suffisante pour réaffecter les ressources et le personnel nécessaire de manière à réaliser ses priorités dans le cadre du PAC. Le Comité a approuvé le budget du PAC pour 2009, pour un montant de 8 490 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 8 pour cent s'élevant à 679 200 \$US et demandé au PNUE de fournir des informations détaillées sur les activités pour lesquelles les fonds généraux seront employés et d'élargir la liste des priorités de financement entre les postes budgétaires du PAC afin de prendre en compte les priorités. Le PNUE a aussi été prié de donner des détails sur les réaffectations opérées dans son budget compte tenu des décisions 47/24 et 50/26; de faire un rapport sur les échelons actuels des postes du personnel et de communiquer au Comité exécutif tout changement intervenu (décision 56/43).

## **10. Evaluation des coûts administratifs requis pour la période triennale 2009-2011**

30. La 54<sup>e</sup> réunion a entendu un exposé du consultant engagé pour évaluer les coûts administratifs requis pour la période triennale 2009-2011 et demandé aux agences d'exécution de fournir des informations pertinentes afin d'assurer que l'évaluation soit aussi exhaustive et utile que possible (décision 54/42). Le consultant a présenté son rapport à la 55<sup>e</sup> réunion, décrivant la méthode utilisée et indiquant que le Comité exécutif n'avait pas adopté de définition normalisée des coûts administratifs. Les membres ont estimé qu'ils n'avaient pas eu suffisamment de temps pour examiner tout le contenu de l'évaluation et ont décidé de revoir la question à la 56<sup>e</sup> réunion.

31. La 56<sup>e</sup> réunion a examiné les principaux points résultant de l'évaluation des coûts administratifs et a décidé de maintenir les régimes de coûts administratifs existants pour les agences bilatérales et les agences d'exécution pour la période triennale 2009-2011. Les agences d'exécution ont été priées de fournir des données réelles suffisantes afin de pouvoir suivre les différences entre les recettes des coûts administratifs et les frais encourus (décision 56/41).

## **C. PLANIFICATION DES ACTIVITES ET GESTION DES RESSOURCES**

### **11. Plans d'activités de 2007 et 2008**

32. Les 53<sup>e</sup>, 55<sup>e</sup> et 56<sup>e</sup> réunions ont examiné l'état de mise en œuvre des plans d'activités de 2007 et 2008 respectivement.

### **12. Plans d'activités de la période 2008-2010**

*Plan d'activités général du Fonds multilatéral pour 2008-2010*

33. La 54<sup>e</sup> réunion a pris note du plan d'activité général du Fonds multilatéral pour 2008-2010 et concernant les activités HCFC, elle a demandé au Secrétariat d'inclure une analyse HCFC dans les versions

futures du modèle de plan d'activités triennal d'élimination axé sur la conformité. Les agences d'exécution ont été priées d'inclure le tonnage pour toutes les activités impliquant des HCFC, à l'exclusion des projets préparatoires, en se basant sur les pratiques en vigueur ou sur toute modification ultérieure que le Comité exécutif pourrait approuver. Il a été décidé d'éliminer des plans, les activités de démonstration et d'investissement sur les HCFC et la préparation de projet connexe, ainsi que les coûts d'assistance technique au lancement et d'envisager inclure ces activités dans les plans d'activités lors de la 56<sup>e</sup> réunion. Il a été convenu aussi d'enlever les activités d'élimination des SAO des plans d'activités, à l'exception de la préparation de projet pour le projet de démonstration de la destruction de SAO du Japon, assujettie à certaines conditions. Concernant les activités d'investissement sur les inhalateurs à doseur figurant dans les plans, un certain nombre de conditions ont été acceptées pour les inclure. Les agences bilatérales et d'exécution ont été exhortées à poursuivre leurs efforts de mise en œuvre des projets approuvés pour arriver à éliminer les 28 201 tonnes PAO prévues en 2008 (décision 54/5).

#### *Coopération bilatérale*

34. Les plans d'activités de 2008-2010 sur la coopération bilatérale ont été examinés par la 54<sup>e</sup> réunion qui a fait plusieurs ajustements et recommandations (décision 54/6).

#### *Agences d'exécution*

35. La 54<sup>e</sup> réunion a aussi approuvé les plans d'activités des agences d'exécution pour 2008-2010, avec un certain nombre d'amendements et après l'élimination des activités de démonstration et d'investissement dans les HCFC, des activités d'élimination des SAO, tel qu'indiqué plus haut (décisions 54/7, 54/8, 54/9 et 54/10).

### **13. Modèle de plans d'élimination triennal à horizon mobile : 2008-2010 et 2009-2011**

36. La 53<sup>e</sup> réunion a adopté le modèle de plan d'élimination triennal à horizon mobile pour la période 2008-2010, comme guide souple de la planification des ressources pour cette période et a exhorté les pays visés à l'article 5 qui ont des projets approuvés mais pas encore mis en œuvre, ainsi que les agences bilatérales et les agences d'exécution coopérantes concernées, à accélérer le rythme de la mise en œuvre durant cette période. Elle a exhorté aussi les agences bilatérales et les agences d'exécution à travailler avec les pays identifiés comme ayant besoin d'une aide immédiate pour atteindre les objectifs d'élimination de 2007 et 2010 du Protocole et à inclure des activités à cette fin dans leurs plans d'activités de 2008-2010, au besoin (décision 53/5).

37. La 56<sup>e</sup> réunion a débattu du modèle de plan d'élimination triennal à horizon mobile de 2009-2011 qu'elle a adopté comme guide souple de la planification des ressources pour cette période. Elle a insisté de nouveau sur les recommandations adressées aux agences bilatérales et d'exécution, énoncées au paragraphe 36 précédent, et chargé le Secrétariat de présenter une version actualisée du modèle de plan d'élimination triennal à horizon mobile pour les années 2010-2012, à la dernière réunion du Comité exécutif de 2009, afin d'orienter la préparation du plan d'activités du Fonds multilatéral pour la période de 2010-2013 (décision 56/5).

### **14. Respect des mesures de réglementation initiales et intermédiaires du Protocole de Montréal**

38. La 53<sup>e</sup> réunion a examiné les modifications proposées aux rapports sur les projets présentant des retards de mise en œuvre dans le cadre des questions de conformité ainsi que des propositions pour une évaluation plus complète des risques et des indicateurs possibles de risque de non-conformité qu'il faudrait élaborer davantage en coopération avec les agences d'exécution et les Parties intéressées. Le Secrétariat du Fonds a été prié de réviser le document sur l'état de conformité et d'inclure les données sur les retards dans la mise en œuvre des projets, une évaluation des risques de non-conformité selon des critères, tout en initiant des consultations continues avec les pays et les agences pour s'assurer que les pays visés à l'article 5 soient impliqués dans le processus (décision 53/4).

39. La 54<sup>e</sup> réunion a examiné la première évaluation du risque de non-conformité, préparée par le Secrétariat du Fonds. Le très grand nombre de Parties figurant sur la liste des pays qui risquent d'être en situation de non-conformité a suscité des inquiétudes et il a été suggéré de redéfinir éventuellement les critères de classement. Le Secrétariat du Fonds a été prié de poursuivre ses efforts pour obtenir les commentaires des pays visés à l'article 5 sur l'évaluation des risques, les indicateurs généraux de risque possible qu'elle contient et la capacité de ces pays à se conformer (décision 54/4). A la 55<sup>e</sup> réunion, le Comité a demandé la révision du risque associé aux indicateurs de non-conformité en tenant compte des observations des Parties afin d'atteindre consensus quant à leur applicabilité (décision 55/4).

40. Les résultats essentiels de l'évaluation des risques ont été présentés à la 56<sup>e</sup> réunion. Ils indiquaient que tous les 83 pays qui avaient répondu étaient sûrs de parvenir à la conformité et de s'y maintenir après avoir examiné l'évaluation des risques. Trente et une Parties ont fourni des observations sur l'évaluation des risques à partir desquelles des modifications ont été proposées pour les indicateurs. Il a été décidé que les Parties auraient la possibilité de présenter des observations sur les indicateurs de risque jusqu'à la 57<sup>e</sup> réunion et dans l'intervalle les indicateurs actuels seraient utilisés (décision 56/4).

## D. RÉALISATIONS DU FONDS DEPUIS SA CONCEPTION

### 15. Elimination totale des SAO

41. Depuis 1991, 5 789 projets et activités (projets annulés et transférés non compris) ont été approuvés, avec la répartition géographique suivante : 2 446 projets et activités pour des pays de la région Asie et Pacifique, 1 458 pour des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, 1 269 pour des pays d'Afrique, 338 pour des pays européens et 278 projets d'envergure mondiale. Sur les 427 619 tonnes de SAO à éliminer par la mise en oeuvre de tous ces projets, 405 395 tonnes de SAO ont déjà été éliminées en date de fin décembre 2007. La répartition sectorielle de l'élimination est précisée dans le tableau ci-dessous :

Secteurs	Tonnes PAO éliminées*
Aérosols	25 238
Mousses	65 008
Fumigènes (bromure de méthyle)	4 301
Halons: production et consommation	85 399
Projets plurisectoriels	455
Agents de transformation (production et consommation)	44 520
Plans nationaux d'élimination	39 738
Production	86 528
Réfrigération	45 252
Plusieurs	583
Solvants	6 888
Stérilisants	61
Gonflage du tabac	1 424
<b>Total:</b>	<b>405 395</b>

\* Ne comprend pas les projets annulés et transférés



## 16. Financement et décaissement

42. Le Comité exécutif a approuvé 2 368 316 574 \$US depuis 1991, comprenant les coûts d'appui aux agences de 236 759 109 \$ US (projets annulés et transférés non compris), afin de réaliser cette élimination et mettre en œuvre des projets d'investissement et tous les projets et activités ne portant pas sur des investissements. Les montants attribués et décaissés aux différentes agences bilatérales et d'exécution, par rapport à l'ensemble des fonds, sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Agences	Montant approuvé (\$US) (1)	Montant décaissé (\$US) (2)
PNUD	557 527 258	447 528 865
PNUE	159 009 482	109 271 060
ONUDI	533 356 195	422 424 250
Banque mondiale	991 648 922	853 622 530
Bilatérales	126 774 717	85 497 110
<b>Total</b>	<b>2 368 316 574</b>	<b>1 918 343 815</b>

(1) Au 13 novembre 2008 (ne comprend pas les projets annulés et transférés)

(2) Au 31 décembre 2007 (ne comprend pas les projets annulés et transférés)

## E. MONTANTS APPROUVÉS PENDANT LA PÉRIODE VISÉE PAR CE RAPPORT

### 17. Projets et activités approuvés pendant la période visée par ce rapport (53<sup>e</sup>, 54<sup>e</sup>, 55<sup>e</sup> et 56<sup>e</sup> réunions du Comité exécutif)

43. Le Comité exécutif a approuvé un total de 473 projets et activités supplémentaires pendant la période visée par ce rapport, afin d'éliminer 12 251 tonnes PAO dans la production et la consommation de substances réglementées. Le montant total approuvé de 187 379 608 \$US, comprend 23 907 263 \$US en coûts d'appui aux agences pour la mise en œuvre des projets et des activités. La somme a été répartie comme suit :

Agence	\$US	Coûts d'appui (\$US)	Total (\$US)
PNUD	31 342 978	6 054 459	37 397 437
PNUE	31 965 289	2 702 295	34 667 584
ONUDI	43 607 711	6 951 186	50 558 897
Banque mondiale	48 711 549	7 241 340	55 952 889
Bilatérales	7 844 818	957 983	8 802 801
<b>Total</b>	<b>163 472 345</b>	<b>23 907 263</b>	<b>187 379 608</b>

### 18. Programmes de travail pour 2007 et 2008

44. La 53<sup>e</sup> réunion a étudié et approuvé les amendements aux programmes de travail du PNUD, du PNUE et de l'ONUDI pour 2007, avec certaines conditions (décisions 53/16, 53/19 et 53/20). A la 54<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a approuvé les amendements au programme de travail du PNUE pour 2008 (décisions 54/15, 54/17 et 54/19-22) ainsi que les programmes de travail du PNUD (décisions 54/15 et

54/24-27), de l'ONUDI (décisions 54/15, 54/29-30) et de la Banque mondiale (décision 54/15) pour 2008, avec certaines conditions. Bien que les requêtes pour la préparation de projet de PGEH aient été retirées des plans d'activités, le Comité exécutif a indiqué que des requêtes pour un financement préparatoire pourraient être présentées à la 55<sup>e</sup> réunion. Toutefois, une avance représentant 10 pour cent des requêtes soumises par les agences pour la préparation de projets, a été allouée au PNUD, au PNUE et à l'ONUDI et sera déduite des montants qui seront approuvés pour les demandes futures de préparation de PGEH (décisions 54/18, 54/23 et 54/28 respectivement).

45. La 55<sup>e</sup> réunion a approuvé les amendements aux programmes de travail du PNUE (décisions 55/23 et 24) et de la Banque mondiale (décision 55/34) pour 2008, avec certaines conditions. Elle a approuvé aussi les demandes du PNUD (décision 55/20), du PNUE (55/22), de l'ONUDI (décision 55/27) et de la Banque mondiale (décision 55/33) pour financer la préparation de PGEH conformément aux décisions prises par le Comité exécutif.

46. La 56<sup>e</sup> réunion a approuvé des amendements aux programmes de travail du PNUD (décisions 56/22, 56/25 et 56/27), du PNUE (décisions 56/29-33), de l'ONUDI (décisions 56/36 et 56/38) et de la Banque mondiale (décision 56/39), avec certaines de conditions. Un certain nombre d'amendements contenus dans les programmes de travail ont été reportés pour examen à une réunion future.

## 19. Projets d'investissement

47. Le Comité exécutif a attribué 121 082 234 \$US de la somme des fonds approuvés durant la période visée par ce rapport, dont 9 079 000 \$US en coûts d'appui aux agences, afin de mettre en œuvre des projets d'investissement destinés à éliminer la consommation et la production d'une quantité de SAO évaluée à 12 202 tonnes PAO. La répartition sectorielle des fonds ainsi distribués est fournie au tableau 2 de l'annexe I.

48. Le Comité exécutif a aussi approuvé 47 nouveaux accords dont un entre deux sessions qui fut endossé à la 53<sup>e</sup> réunion, avec des engagements en principe qui représentent 35 185 557 \$US; ainsi que trois accords révisés. Les détails des montants par pays et par secteur sont fournis à l'annexe III.

49. Après examen d'un projet de décision soumis par le groupe de contact, la 54<sup>e</sup> réunion a décidé d'approuver, en principe, la somme de 3,17 millions \$US pour la fermeture des installations de production de CFC en Inde au 1<sup>er</sup> août 2008, 17 mois avant la date prévue au calendrier, avec certaines conditions (décision 54/37). Le projet d'accord correspondant entre le gouvernement de l'Inde et le Comité exécutif a été présenté à la 55<sup>e</sup> réunion mais retiré par la Banque mondiale car le gouvernement de l'Inde a demandé plus de temps pour en examiner le texte. La Banque mondiale a présenté le projet d'accord révisé à la 56<sup>e</sup> réunion qui l'a approuvé.

## 20. Activités ne portant pas sur des investissements

### *Assistance technique et formation*

50. Quinze projets d'assistance technique ont été approuvés au montant de 2 235 068 \$US, comprenant 203 468 \$US pour les coûts d'appui des agences, durant la période visée par ce rapport; ce qui porte le montant approuvé pour des projets d'assistance technique et des activités de formation à un total de 141 087 030 \$US depuis la constitution du Fonds multilatéral. Ce montant ne comprend pas les volets ne portant pas sur des investissements dans les accords pluriannuels.

### *Renforcement des institutions*

51. La somme de 9 573 446 \$US, comprenant 340 106 \$US pour les coûts d'appui aux agences, a été approuvée pour des projets de renforcement des institutions pendant la période visée par ce rapport ; ce qui porte à 73 539 294 \$US le montant total des approbations du Comité exécutif pour les projets de renforcement des institutions dans 143 pays visés à l'article 5. Lors de l'approbation du financement des

projets de renforcement des institutions, le Comité exécutif a exprimé plusieurs points de vue qui sont annexés aux rapports des réunions respectives.

#### *Programmes de pays*

52. Le Comité exécutif a approuvé des programmes de pays pour l'Erythrée, le Monténégro et l'Arabie saoudite durant la période visée par ce rapport (décisions 53/36 et 54/38). Il a aussi approuvé une mise à jour du programme de pays du Nigeria (décision 54/38) et pris note de la présentation d'une mise à jour révisée du programme de pays de la République islamique d'Iran. Depuis sa création, le Comité a approuvé un total de 140 programmes de pays couvrant une production de référence évaluée à 140 088,1 tonnes PAO de CFC et de halons et une consommation de référence de 199 127,5 tonnes PAO de substances réglementées (tel qu'indiqué dans les documents des programmes de pays).

## **F. SURVEILLANCE ET ÉVALUATION**

### **21. Rapports périodiques**

53. La 55<sup>e</sup> réunion a pris note du rapport périodique global du Fonds multilatéral au 31 décembre 2007 ainsi que des rapports périodiques sur la coopération bilatérale et des rapports remis par les agences d'exécution. Le Comité exécutif a fait un certain nombre de recommandations et de demandes au cours de son examen des rapports (décisions 55/5-10).

### **22. Rapports d'achèvement de projet (RAP)**

54. La 53<sup>e</sup> réunion a examiné le rapport global d'achèvement des projets de l'année 2007 qui contenait un aperçu des résultats communiqués dans les RAP depuis la 50<sup>e</sup> réunion ainsi que les enseignements tirés de la mise en œuvre des accords pluriannuels. Les agences d'exécution et les agences bilatérales concernées ont été priées d'assurer la pleine cohérence des données des RAP avec celles de l'Inventaire et des rapports annuels périodiques et d'éliminer le retard des RAP accumulés pour des projets achevés (décision 53/6).

55. La 56<sup>e</sup> réunion a examiné le rapport global d'achèvement des projets de l'année 2008 qui demandait aux agences bilatérales et aux agences d'exécution concernées de fournir, avant la fin de janvier 2009, l'information manquante dans un certain nombre de RAP. Les agences ont à nouveau été invitées à établir la pleine conformité des données fournies et à éliminer le retard accumulé dans la remise des RAP (décision 56/7).

### **23. Retards dans la mise en œuvre de projets**

56. Au cours des quatre réunions tenues durant la période visée par ce rapport, le Comité exécutif a pris note qu'en ce qui concerne les retards dans la mise en œuvre des projets, le Secrétariat prendrait les mesures prévues selon son évaluation de la situation et informerait les gouvernements et les agences d'exécution concernées. (décisions 53/9, 54/4, 55/4 et 56/4).

### **24. Retards dans la soumission des tranches annuelles**

57. La 53<sup>e</sup> réunion a pris note que 14 des 57 tranches annuelles des accords pluriannuels attendues n'ont pas été présentées dans les délais prévus et que 10 ont été retirées à cause des faibles niveaux de décaissement des fonds et/ou de la lenteur de la mise en œuvre.

58. La 54<sup>e</sup> réunion a pris note que 26 des 53 tranches annuelles des accords pluriannuels attendues ont été présentées dans les délais prévus et que 27 n'ont pas été présentées. La 55<sup>e</sup> réunion a noté que 31 tranches annuelles ont été présentées dans les délais prévus mais que 21 n'ont pas été présentées. A la 56<sup>e</sup>

réunion, le Comité exécutif a appris que 34 des 64 tranches annuelles attendues ont été présentées et que 30 tranches n'ont pas été présentées du tout ou pas dans les délais prévus.

59. A chaque réunion de la période visée par ce rapport, il a été décidé d'envoyer des lettres aux pays et agences concernés au sujet des tranches annuelles attendues qui n'ont pas été présentées à la réunion prescrite (décisions 53/10, 54/12, 55/3 et 56/3).

## **25. Rapports périodiques sur des projets approuvés comportant des exigences particulières pour la remise des rapports**

60. A toutes les réunions de la période visée par ce rapport, le Comité exécutif a pris note des rapports périodiques présentés conformément à des exigences particulières pour la remise de rapport et pris les mesures requises (décisions 53/11, 54/13, 55/12 et 56/9).

## **26. Examen du nouveau modèle de présentation des rapports sur les accords pluriannuels, y compris les plans de gestion de l'élimination finale**

61. La 53<sup>e</sup> réunion a pris acte des résultats de l'atelier organisé pour examiner et discuter des rapports sur les accords pluriannuels à la lumière de l'expérience acquise avec l'utilisation du nouveau modèle. L'expérience a été positive dans l'ensemble en dépit de quelques difficultés rencontrées dans l'entrée des données. Un modèle final sera préparé à la suite des observations et soumis au Comité exécutif à une réunion ultérieure.

## **27. Mise en œuvre du programme de travail de surveillance et évaluation pour 2007**

### *Étude théorique approfondie sur les projets à faible volume de bromure de méthyle*

62. La 53<sup>e</sup> réunion a examiné le rapport de l'étude approfondie sur les projets à faible volume de bromure de méthyle, constaté que la majorité des pays a respecté le gel de 2002 ainsi que la réduction de 20 pour cent imposée en 2005 et, que selon les plus récentes données de consommation déclarées, seuls cinq pays visés à l'article 5 n'ont pas respecté cette échéance de réduction.

### *Rapport final sur l'évaluation de la gestion, de la surveillance et de la vérification des plans nationaux d'élimination dans les pays non classés comme pays à faible consommation*

63. Le rapport final a été examiné à la 54<sup>e</sup> réunion et, à l'issue de la discussion, un certain nombre de recommandations ont été faites aux agences d'exécution et aux bureaux régionaux du Programme d'aide à la conformité du PNUE, au sujet des pays visés à l'article 5 engagés dans l'exécution des plans d'élimination (décision 54/11).

### *Étude théorique sur l'évaluation des projets de renforcement des institutions*

64. L'étude théorique qui présentait les résultats de la première phase de l'évaluation des projets de renforcement des institutions, a été présentée à la 54<sup>e</sup> réunion.

## **28. Programme de travail de surveillance et évaluation pour les années 2008 et 2009**

65. La 53<sup>e</sup> réunion a approuvé le programme de travail de surveillance et évaluation pour 2008, avec un budget de 326 000 \$US, ainsi que les tableaux pour la présentation des rapports et la ventilation du budget (décision 53/7). Le Comité a demandé aussi l'élaboration de profils de pays disponibles sur le Web, contenant les informations compilées pour l'évaluation des risques de non-conformité (décision 53/8).

66. Après examen du projet de programme de travail de surveillance et évaluation pour 2009, le Comité exécutif a décidé d'approuver un budget réduit de 75 000 \$US pour certaines des activités

suggérées dans le projet de programme compte tenu du départ de l'Administrateur principal, surveillance et évaluation. Le Secrétariat, avec l'aide d'un administrateur principal, surveillance et évaluation, intérimaire et de consultants a été chargé de mener à terme les activités en cours et de respecter l'échéancier provisoire proposé dans le programme (décision 56/8).

## **29. Mise en œuvre du programme de travail surveillance et évaluation pour 2008**

*Rapport sur la normalisation des programmes de travail annuels, des rapports périodiques et de vérification des accords pluriannuels et sur l'élaboration des profils de pays*

67. La 55<sup>e</sup> réunion a examiné le rapport qui s'était concentré sur la finalisation des tableaux d'ensemble pour les accords pluriannuels et la préparation des ébauches de profils de pays.

*Étude théorique sur l'évaluation des plans de gestion de l'élimination finale*

68. L'étude théorique qui a analysé le rôle des plans de gestion de l'élimination finale pour aider les pays à faible volume de consommation à atteindre leurs objectifs d'élimination de CFC, a été présentée à la 55<sup>e</sup> réunion.

*Rapport final sur l'évaluation des projets de renforcement des institutions*

69. La 56<sup>e</sup> réunion a examiné le rapport final sur l'évaluation des projets de renforcement des institutions et demandé au Secrétariat du Fonds de tenir compte des résultats de cette évaluation dans son examen du financement du renforcement des institutions et elle a fait un certain nombre de recommandations aux agences bilatérales et aux agences d'exécution ainsi qu'au Secrétariat du Fonds (décision 56/6).

## **G. QUESTIONS D'ORIENTATION**

### **30. Activités sur les HCFC**

70. Bien que par sa décision 51/5 le Comité exécutif ait décidé de retirer les activités sur les HCFC et l'élimination des SAO des plans d'activités de 2007-2009 et de les examiner à sa première réunion en 2008, suite à la décision XIX/6 de la dix-neuvième Réunion des Parties sur l'élimination accélérée des HCFC, l'attention du Comité exécutif a été attirée sur le désir des pays d'amorcer des enquêtes sur les HCFC.

71. Par conséquent, la 53<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a examiné un document de travail, présenté par le Secrétariat du Fonds, sur les choix possibles pour l'évaluation et la définition des coûts différentiels admissibles pour la consommation de HCFC à la suite de la décision XIX/6. A l'issue de longues discussions, le Comité exécutif a pris un certain nombre de décisions (décision 53/37) qui se retrouvent à l'annexe IV au présent rapport.

72. La 53<sup>e</sup> réunion a demandé au Secrétariat de préparer des lignes directrices sur la préparation des plans de gestion de l'élimination des HCFC, comprenant les enquêtes sur les HCFC, en tenant compte des commentaires et des points de vue sur ces lignes directrices émis par les Membres du Comité exécutif à la 53<sup>e</sup> réunion et dans les exposés à la 54<sup>e</sup> réunion. Le Secrétariat a été prié également de préparer un document de discussion préliminaire, offrant une analyse de toutes les questions pertinentes liées aux coûts entourant le financement de l'élimination des HCFC, en tenant compte des points de vue exprimés par les Membres du Comité exécutif.

73. Le Comité exécutif a approuvé des dépenses pouvant atteindre 150 000 \$US en 2008 afin de payer les coûts des consultations avec les experts techniques et autres parties prenantes, requises pour la préparation des documents (décision 53/37).

74. Le projet de lignes directrices pour les PGEH et l'analyse préliminaire de tous les points pertinents relatifs aux coûts du financement de l'élimination des HCFC, préparés par le Secrétariat, ont été présentés à la 54<sup>e</sup> réunion. Après examen d'une version révisée des lignes directrices, présentée par le groupe de contact mis sur pied pour discuter de cette question, le Comité exécutif a adopté les lignes directrices pour les PGEH, contenues à l'Annexe IV du présent rapport (décision 54/39).

75. La 54<sup>e</sup> réunion a aussi examiné une analyse préliminaire de tous les points pertinents relatifs aux coûts du financement de l'élimination des HCFC et demandé au groupe de contact mis sur pied pour discuter des lignes directrices pour les PGEH d'examiner aussi cette question. Après avoir entendu le responsable du groupe de contact, le Comité exécutif a décidé d'examiner une version révisée de l'analyse à sa 55<sup>e</sup> réunion (décision 54/40).

76. A la 55<sup>e</sup> réunion, après examen des recommandations du groupe de contact mis sur pied pour examiner davantage la question des coûts du financement de l'élimination des HCFC, le Comité exécutif a invité les agences bilatérales et d'exécution à préparer et à transmettre au Secrétariat des propositions de projet sur certaines utilisations des HCFC afin que le Comité exécutif puisse choisir les projets qui mettent le plus en valeur les technologies de remplacement et facilitent la collecte de données exactes sur les coûts différentiels d'investissement et les coûts ou les économies différentiels d'exploitation, de même que toute autre donnée pertinente sur l'application des technologies, étant entendu que la quantité de HCFC à éliminer dans le cadre de ces projets devra être soustraite de la quantité donnée comme point de départ de la réduction globale durable de la consommation admissible précisée dans le PGEH.

77. Le Comité exécutif a pris note de l'accès limité à plusieurs technologies de remplacement des HCFC disponibles dans les pays visés à l'article 5 à ce jour, de la nécessité de les valider et de les optimiser en fonction des conditions locales dans les pays visés à l'article 5 et de l'écart important entre les coûts de l'équipement de remplacement et des matières premières. En conséquence, le Secrétariat a été chargé de recueillir régulièrement de l'information technique sur l'élimination des HCFC dans les secteurs des aérosols, des extincteurs d'incendie et des solvants, d'examiner les projets de ces secteurs qui lui sont soumis et de les recommander, s'il y a lieu, au Comité exécutif pour examen individuel. Toute décision au sujet des politiques entourant le calcul des coûts ou des économies différentiels d'exploitation des projets de reconversion des HCFC, et l'établissement des seuils de coût-efficacité, seront reportés à la première réunion de 2010 afin de profiter de l'expérience acquise dans l'examen des projets d'élimination des HCFC présentés à titre de projets individuels et/ou d'éléments de PGEH.

78. L'information technique contenue dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/47 a été jugée suffisante pour préparer, réviser et proposer, au cas par cas, des projets indépendants pour l'élimination des HCFC dans les secteurs des mousses, de la réfrigération et de la climatisation. Les agences bilatérales et d'exécution ont été invitées à préparer et à soumettre, en toute urgence, un nombre limité de propositions de projets d'une durée déterminée, impliquant des sociétés de formulation et/ou des fournisseurs de produits chimiques intéressés, afin de développer, d'optimiser et de valider des formules chimiques utilisées pour des agents de gonflage sans HCFC. Les sociétés de formulation assureraient le transfert de la technologie et la formation d'un certain nombre d'entreprises de mousses en aval dans le cadre des projets et après le développement et la validation de ceux-ci, afin d'éliminer complètement les HCFC dans ces entreprises. Les agences devront recueillir et transmettre des données précises relatives au coût du projet ainsi que d'autres données d'intérêt pour l'application des technologies. Ces projets devront être achevés en moins de 18 mois afin qu'ils puissent servir à la préparation et à la mise en œuvre des PGEH et aux projets indépendants, et un rapport périodique sur les deux étapes de mise en œuvre définies devra être transmis au Comité exécutif. Les agences bilatérales et d'exécution ainsi que les sociétés de formulation qui collaborent aux projets sont encouragées à régler les problèmes technologiques entourant la préparation et la distribution de polyols prémélangés contenant des agents de gonflage à base d'hydrocarbures. Ces agences sont aussi invitées à présenter un nombre limité de projets de démonstration pour la reconversion des HCFC dans les sous-secteurs de la réfrigération et de la climatisation à des technologies à faible potentiel de réchauffement de la planète afin d'identifier toutes les étapes requises et d'évaluer les coûts de ces étapes.

79. Le Comité exécutif a décidé de poursuivre ses délibérations sur la politique relative à la deuxième étape de la reconversion et l'établissement de la date limite d'installation de l'équipement de fabrication à base de HCFC qui déterminera l'admissibilité des coûts différentiels de la reconversion de ces équipements afin de terminer son examen avant la présentation de projets indépendants qui pourrait commencer dès la 56<sup>e</sup> réunion. Il a décidé aussi d'examiner la situation de façon plus approfondie afin de déterminer si une approche telle que celle présentée dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/47 constitue une base satisfaisante et transparente pour l'établissement de la priorité des technologies d'élimination des HCFC visant à minimiser les conséquences climatiques, comme envisagé à l'origine dans la décision XIX/6 de la dix-neuvième réunion des Parties, et de charger le Secrétariat de poursuivre son évaluation et de présenter un rapport plus détaillé lors d'une prochaine réunion du Comité exécutif. Enfin, le Comité a décidé d'examiner, lors d'une future réunion, les éléments relatifs au bien-fondé de retirer prématurément l'équipement en bon état de fonctionnement lorsque les objectifs de 2013 et de 2015 auront été atteints (décision 55/43).

80. Le Secrétariat a été chargé de contacter d'autres institutions afin d'identifier des mécanismes de financement individuels, régionaux ou multilatéraux qui pourraient s'avérer être des sources adéquates et compatibles pour un cofinancement opportun en vue de compléter le financement de l'ozone par le Fonds multilatéral afin d'obtenir des avantages climatiques supplémentaires, et de faire rapport à une réunion ultérieure.

81. La 55<sup>e</sup> réunion a examiné aussi les recommandations du groupe de contact sur la préparation des PGEH et pris la décision reflétée dans l'annexe IV au présent rapport (décision 55/13). En outre, le Secrétariat a été prié de préparer pour la 56<sup>e</sup> réunion, une structure des coûts en vue de déterminer les niveaux de financement nécessaires pour la préparation des investissements liés aux HCFC et aux activités connexes, en demandant aux agences bilatérales et d'exécution de partager l'expérience acquise avec les plans sectoriels relatifs aux CFC et les plans nationaux d'élimination. Le Secrétariat a aussi été prié d'appliquer la structure de coûts à toute présentation concernant la préparation des investissements liés aux HCFC et des activités connexes, soumises à la 56<sup>e</sup> réunion par les agences bilatérales et d'exécution.

82. La 56<sup>e</sup> réunion a débattu des procédures et pratiques utilisées durant l'élimination précédente de la production de substances réglementées, du calcul des coûts de fermeture, de la synchronisation de l'élimination de la production et de la consommation de HCFC, du besoin d'incitatifs pour la fermeture anticipée et de mesures dissuasives pour la fermeture tardive des installations de production de HCFC, de la nécessité d'une surveillance solide, des dates de fermeture du secteur de production et des usines mixtes, de la nécessité d'obtenir d'autres informations sur les procédés du mécanisme de développement propre. Un consensus a été obtenu sur plusieurs questions mais des divergences d'opinions subsistaient quant aux usines mixtes. Il a été convenu de reporter la question des dates de fermeture dans le secteur de la production et des usines mixtes à une prochaine réunion. Le Secrétariat a été prié de fournir un résumé des informations publiques disponibles sur les éléments pertinents du fonctionnement du mécanisme de développement propre et sur les volumes de la production de HCFC-22 disponible pour des crédits dans une première étape. Il a été convenu que le sous-groupe du secteur de la production devrait poursuivre la discussion sur les différents éléments d'une décision concernant le secteur de production des HCFC à la 57<sup>e</sup> réunion (décision 56/64).

83. A la 56<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a exprimé le souhait de porter à l'attention de la vingtième Réunion des Parties, la complexité des enjeux liés à l'élimination des HCFC, notamment ceux qui découlent du mandat donné par la décision XIX/6 au sujet des dates-limites, des deuxièmes conversions, des impacts sur les changements climatiques et de l'efficacité énergétique.

84. La 56<sup>e</sup> réunion a débattu des questions liées à l'examen des coûts pertinents entourant le financement de l'élimination des HCFC et à l'issue de la discussion, elle a décidé de poursuivre ses délibérations sur la question des deuxièmes conversions et des dates-limites à la lumière du mandat donné par la dix-neuvième Réunion des Parties (décision 56/65).

### **31. Définition de la consommation dans le cadre d'un accord basé sur la performance**

85. À sa 53<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a étudié la question de la consommation dans le cadre des accords basés sur la performance, notamment au sujet de l'Inde, et des pénalités pour les dépassements de consommation de CFC. On a demandé confirmation du fait que la consommation de CFC de l'Inde pour les inhalateurs à doseur faisait bien partie de sa consommation de CFC dans le cadre de l'accord et que l'accumulation de CFC pour les inhalateurs à doseur en 2006 et pour l'entretien et les exportations durant les années ultérieures faisait aussi partie de la consommation de CFC dans le cadre de l'accord. Après avoir entendu le rapport du responsable du groupe de contact, le Comité exécutif a décidé de discuter de cette question à sa 54<sup>e</sup> réunion.

86. La 54<sup>e</sup> réunion a examiné la question dans le cadre du plan national d'élimination de la consommation de CFC en Inde et entendu un rapport du responsable du groupe de contact. Après avoir pris note avec inquiétude de la surconsommation de 2 181 tonnes métriques de CFC en 2006 et en 2007 par rapport à la consommation maximum permise en vertu de l'accord entre l'Inde et le Comité exécutif, le Comité a calculé la pénalité et fait plusieurs stipulations à inclure dans l'accord sectoriel sur la consommation de CFC (décision 54/35).

### **32. Fonctionnement du Comité exécutif**

87. La 53<sup>e</sup> réunion a étudié un rapport sur le nombre de réunions du Comité exécutif, à la lumière des orientations données par la dix-neuvième réunion des Parties. Après examen des deux options possibles, soit le maintien du statu quo de trois réunions par an ou la tenue de deux réunions régulières et d'une réunion spéciale sur les HCFC, la poursuite des discussions a été reportée à la 54<sup>e</sup> réunion (décision 53/40). La 54<sup>e</sup> réunion, après examen du rapport sur le fonctionnement du Comité exécutif, a décidé de maintenir le statu quo de trois réunions par an mais de revenir sur la question à la 57<sup>e</sup> réunion (décision 54/43).

### **33. Lenteur de l'achèvement des projets et options pour résoudre ce problème**

88. La 53<sup>e</sup> réunion a examiné un document d'orientation sur les questions soulevées dans le contexte des rapports périodiques annuels sur les dates d'achèvement des projets qui a analysé les raisons des retards. Le Comité exécutif a demandé aux agences bilatérales et d'exécution de fournir les dates d'achèvement prévues pour les projets en cours à la dernière réunion du Comité exécutif de chaque année (décision 53/38).

### **34. Modalités du financement possible et niveaux de soutien pour le renforcement des institutions après 2010 et occasions de perfectionner la procédure de renouvellement du renforcement des institutions**

89. La 53<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a examiné les modalités du financement possible et les niveaux de soutien pour le renforcement des institutions après 2010 ainsi que les occasions de perfectionner la procédure de renouvellement du renforcement des institutions. Après étude du rapport du groupe de contact mis sur pied pour discuter de la question, le Comité exécutif a pris note que les mesures prévues exigées par les pays visés à l'article 5 pour respecter les obligations de conformité après 2010 laissent entendre que l'appui financier pour le renforcement des institutions sera probablement nécessaire après 2010 et que les modalités du financement possible et les niveaux de soutien pour le renforcement des institutions après 2010 devraient être examinés en particulier à la lumière de la décision XIX/6 de la dix-neuvième réunion des Parties qui a imposé de nouvelles obligations sur l'élimination accélérée des HCFC. Par conséquent, le Secrétariat du Fonds a été prié d'examiner les modalités et les niveaux du financement possible pour l'optimisation des ressources, d'examiner l'ampleur, la nature et l'admissibilité de toute mesure supplémentaire que pourrait envisager le Comité exécutif pour les activités d'élimination des HCFC conformément aux lignes directrices relatives aux activités de renforcement des institutions à approuver par le Comité exécutif et de présenter un rapport sur la question au Comité exécutif à la première réunion de 2009 (décision 53/39).



### **35. Financement pour des pertes résultant de situations de guerre**

90. La question a été débattue à la 54<sup>e</sup> réunion en lien avec la situation de conflit qui prévalait au Liban en 2006. Le Comité exécutif a décidé, à titre exceptionnel, d'approuver une somme supplémentaire pour le Liban (décision 54/14).

### **36. Étude sur la collecte et le traitement des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) indésirables dans les pays visés et les pays non visés à l'article 5**

91. La 54<sup>e</sup> réunion a entendu un exposé concernant l'étude sur la collecte et le traitement des SAO indésirables dans les pays visés et les pays non visés à l'article 5, effectuée par un consultant. Les membres ont été priés de présenter toute observation à caractère technique au Secrétariat et ensuite, conformément à la décision XVIII/9 de la dix-huitième réunion des Parties, l'étude finale a été transmise au Secrétariat de l'ozone pour examen par le Groupe de travail à composition non limitée lors de sa vingt-huitième réunion pour être transmise ensuite à la vingtième Réunion des Parties.

### **37. Étude sur le financement de la destruction des SAO indésirables**

92. À sa 55<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a approuvé un amendement au programme de travail de la Banque mondiale approuvant le mandat d'une étude sur le financement de la destruction des SAO indésirables qui appauvrissent la couche d'ozone, à entreprendre par la Banque mondiale (décision 55/34). Étant donné que le financement de l'étude n'a été approuvé qu'en juillet 2008, la 56<sup>e</sup> réunion a été informée du manque de temps pour commander et achever l'étude. On s'attend à ce que l'ébauche finale soit prête pour présentation à la 59<sup>e</sup> réunion.

### **38. Étude sur l'élimination du tétrachlorure de carbone dans le secteur du chlore alcalin (décision 52/31b)).**

93. La 55<sup>e</sup> réunion a été saisie d'un rapport de la Banque mondiale contenant une évaluation globale de l'élimination du tétrachlorure de carbone dans le secteur du chlore alcalin. Cette étude avait pour objectif d'examiner les technologies et les plans sectoriels pertinents pour l'élimination du tétrachlorure de carbone dans la production du chlore, en vue d'identifier des solutions de remplacement plus rentables.

### **39. Étude sur le tétrachlorure de carbone utilisé comme matière première et agent de transformation, et coproduction de tétrachlorure de carbone dans les pays visés à l'article 5 (décisions 51/36 et 52/44)**

94. Le co-président du Groupe de l'évaluation technique et économique a présenté brièvement, à la 55<sup>e</sup> réunion, le rapport périodique de son Groupe sur le réexamen des émissions de tétrachlorure de carbone. Le Secrétariat a été prié de tenir compte des informations fournies par le Groupe de l'évaluation technique et économique en réponse à la décision XVIII/10 de la dix-huitième réunion des Parties, et de toutes les décisions prises à la vingtième réunion sur les autres utilisations des agents de transformation, et de présenter un rapport à la 58<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif (décision 55/45).

## **H. INFORMATION**

95. Du matériel d'information sur le Fonds multilatéral a été distribué lors d'une exposition et d'un événement parallèle sur les interconnexions entre l'ozone et le climat qui se sont tenus pendant les réunions de la Convention sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto, à Bali, en décembre 2007.

## **I. ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT DU FONDS**

96. Pendant la période visée par ce rapport, le Secrétariat du Fonds a pris des mesures en application des décisions prises par le Comité exécutif à ses 53<sup>e</sup>, 54<sup>e</sup>, 55<sup>e</sup> réunions. Il a aussi préparé de la documentation et fourni des services de conférence pour ces réunions et pour la 56<sup>e</sup> réunion. Les propositions de projets et d'activités transmises par les agences d'exécution et bilatérales ont totalisées 353 919 452 \$US.

97. Le Secrétariat a analysé et examiné 679 demandes de financement et transmis des observations et des recommandations pour examen par le Comité exécutif. Le montant de financement demandé, après examen des projets, pour approbation aux quatre réunions a atteint 297 133 809 \$US.

98. Outre les documents qu'il a coutume de préparer pour le Comité exécutif, le Secrétariat a préparé aussi d'autres documents, notamment sur les questions d'orientation mentionnés dans la section G.

99. Pendant la période visée par ce rapport, le Comité exécutif a été informé des demandes de renseignements provenant des secrétariats d'autres accords multilatéraux sur l'environnement. Le Secrétariat du Fonds a répondu à toutes ces demandes en tenant compte des recommandations du Comité exécutif.

100. Le Comité exécutif a été informé aussi des réunions auxquelles le Chef du Secrétariat et le personnel du Secrétariat ont participé.

## **J. QUESTIONS LIÉES A LA REUNION DES PARTIES**

101. En réponse à la décision XVI/36 de la seizième Réunion des Parties, qui demande au Comité exécutif d'inclure dans son rapport annuel, un volet sur les progrès réalisés et les problèmes survenus dans son examen des recommandations contenues dans le sommaire analytique de l'évaluation et examen de 2004 du mécanisme financier du Protocole de Montréal, le Comité exécutif a joint en annexe aux présentes son rapport périodique à la vingtième Réunion des Parties (annexe II) et se propose de continuer à faire rapport sur tout autre progrès dans les recommandations, tel qu'exigé par la décision XVI/36 des Parties dans le cadre de son rapport principal régulier à la Réunion des Parties.

102. L'annexe III contient un tableau qui indique la consommation de HCFC-141b introduite par des projets qui utilisent le HCFC comme substance de remplacement. Cette annexe est offerte en réponse à la décision 36/56 e) du Comité exécutif qui demande, entre autres : « que le Comité exécutif rende compte à la Réunion annuelle des Parties, pour chaque pays, du montant de la consommation de HCFC-141b par l'intermédiaire de projets utilisant des HCFC comme produits de remplacement; une consommation qui devrait – conformément à l'application de la décision 27/13 – être exclue du financement lors des prochaines étapes. »

## **K. RAPPORTS DU COMITÉ EXÉCUTIF**

103. Les rapports des 53<sup>e</sup>, 54<sup>e</sup>, 55<sup>e</sup> réunions (portant respectivement les cotes UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/67, UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/59, UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/53) et les résumés des réunions ont été distribués à toutes les Parties au Protocole de Montréal. Le rapport de la 56<sup>e</sup> réunion (UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/64) et un résumé de la réunion seront distribués prochainement. Ces rapports sont disponibles sur demande auprès du Secrétariat du Fonds et peuvent être consultés sur le site Web du Secrétariat ([www.multilateralfund.org](http://www.multilateralfund.org)).

## Annexe I

## Tableaux contenant des données sur les projets approuvés

Tableau 1: Répartition sectorielle de l'élimination dans tous les projets et toutes les activités approuvés depuis la constitution du Fonds\*

SECTEUR	TONNES PAO APPROUVÉES	TONNES PAO ÉLIMINÉES
<b>Consommation</b>		
Aérosols	27 781	25 238
Mousses	64 831	65 008
Fumigènes	6 716	4 301
Halons	48 376	44 941
Multisectoriel	670	455
Autres	1 380	1 424
Agents de transformation	6 210	5 770
Réfrigération	50 837	45 252
Solvants	7 230	6 888
Stérilisants	55	61
Plan d'élimination	38 133	29 610
Plusieurs	753	583
<b>Consommation totale</b>	<b>252 972</b>	<b>229 531</b>
<b>Production</b>		
CFC	80 783	80 789
Halons	41 658	41 658
Tétrachlorure de carbone	50 016	48 878
TCA	34	34
Bromure de méthyle	231	50
Plusieurs SAO	1 925	4 455
<b>Production totale</b>	<b>174 647</b>	<b>175 864</b>

\* Ne comprend pas les projets annulés et transférés

Tableau 2: Répartition sectorielle des projets d'investissement approuvés depuis la constitution du Fonds

Secteur	Tonnes PAO	Montant approuvé \$US
Aérosols	27 624	89 823 351
Mousses	64 731	386 264 464
Halons	82 476	78 093 664
Fumigènes	6 403	92 111 508
Multisectoriel	670	2 568 987
Autres	1 380	17 023 270
Agent de transformation (consommation et production)	44 960	128 340 271
Production	84 172	327 173 410
Réfrigération	42 814	469 128 910
Plan d'élimination	48 927	233 325 126
Solvants	7 192	101 303 636
Stérilisants	55	1 198 819
<b>Total</b>	<b>411 404</b>	<b>1 926 355 416</b>

**Tableau 3: Accords approuvés pendant la période visée par ce rapport**

Pays	Projet	Responsable de la mise en oeuvre	Élimination totale (tonnes PAO)	Financement approuvé en principe (\$US)		
				Fonds du projet	Coûts d'appui	Total
<b>Plans d'élimination</b>						
Algérie	Plan national d'élimination des CFC	ONUDI	284,6	921 500	69 113	990 613
Belize	Plan d'élimination final des CFC	PNUE/PNUD	3,7	295 000	30 590	325 590
Bénin	Plan d'élimination final des CFC	PNUE/ONUDI	7,9	325 000	35 250	360 250
Burundi	Plan d'élimination final des CFC	PNUE/ONUDI	3,1	244 000	26 560	270 560
Cambodge	Plan d'élimination final des CFC	PNUE/PNUD	13,5	450 000	43 100	493 100
Cap Vert	Plan d'élimination final des CFC	PNUE	0,3	100 000	13 000	113 000
République centrafricaine	Plan d'élimination final des CFC	PNUE/France	1,3	205 000	26 650	231 650
Tchad	Plan d'élimination final des CFC	PNUE/PNUD	5,2	345 000	37 890	382 890
Chili	Plan d'élimination final des CFC	Canada	32,9	437 500	56 875	494 375
Congo	Plan d'élimination final des CFC	PNUE/ONUDI	3,4	205 000	22 850	227 850
Côte d'Ivoire	Plan d'élimination final des CFC	PNUE/ONUDI	44,1	565 000	57 885	622 885
Djibouti	Plan d'élimination final des CFC	PNUE/PNUD	3,15	285 000	31 170	316 170
El Salvador	Plan d'élimination final des CFC	PNUE/PNUD	46,0	565 000	45 125	610 125
Érythrée	Plan de gestion de l'élimination finale des CFC	PNUE/ONUDI	4,2	345 000	37 850	382 850
Gambie	Plan d'élimination final des CFC	PNUE/PNUD	3,6	295 000	33 150	328 150
Guatemala	Plan d'élimination final des CFC	PNUE/PNUD	5,9	314 000	30 860	344 860
Guinée	Plan d'élimination final des CFC	PNUE/ONUDI	2,9	332 000	35 160	367 160
Guinée Bissau	Plan d'élimination final des CFC	PNUE	3,9	100 000	13 000	113 000
Guyane	Plan d'élimination final des CFC	PNUE/PNUD	8,0	345 000	36 250	381 250
Honduras	Plan d'élimination final des CFC	PNUE/ONUDI	39,7	536 500	51 128	587 628
Inde	Élimination accélérée de la production de CFC	BIRD	690,0	3 170 000	238 000	3 408 000
RPD lao	Plan d'élimination final des CFC	France	6,5	320 000	41 600	361 600
Libéria	Plan d'élimination final des CFC	PNUE/PNUD	8,4	345 000	39 570	384 570

Pays	Projet	Responsable de la mise en oeuvre	Élimination totale (tonnes PAO)	Financement approuvé en principe (\$US)		
				Fonds du projet	Coûts d'appui	Total
Malawi	Plan d'élimination final des CFC	PNUE/PNUD	8,7	345 000	37 930	382 930
Maldives	Plan d'élimination final des CFC	PNUE/PNUD	0,69	180 000	20 000	200 000
Mali	Plan d'élimination final des CFC	PNUE/PNUD	16,2	520 000	49 890	569 890
Mauritanie	Plan d'élimination final des CFC	PNUE/PNUD	3,0	295 000	32 750	327 750
Mexique	Bromure de méthyle	ONUDI/Italie/Espagne/Canada	895,0	9 222 379	862 291	10 084 670
Monténégro	Plan d'élimination final des CFC	ONUDI	5,2	270 295	20 272	290 567
Maroc	Bromure de méthyle (fèves vertes et melons)	ONUDI/Italie	106,2	1 437 594	124 870	1 562 464
Mozambique	Plan d'élimination final des CFC	PNUE/PNUD	2,3	251 500	27 995	279 495
Nicaragua	Plan d'élimination final des CFC	PNUE/PNUD	3,7	520 000	50 000	570 000
Niger	Plan d'élimination final des CFC	PNUE/ONUDI	4,8	333 000	35 930	368 930
Pérou	Plan d'élimination final des CFC	PNUE/PNUD	35,0	522 000	47 675	569 675
Qatar	Plan d'élimination final des CFC	PNUE/ONUDI	15,0	432 500	39 038	471 538
Rwanda	Plan d'élimination final des CFC	PNUE/PNUD	4,6	345 000	38 130	383 130
Samoa	Plan d'élimination final des CFC	PNUE/PNUD	0,0	150 000	16 500	166 500
Sao Tome et Principe	Plan d'élimination final des CFC	PNUE/ONUDI	0,7	190 000	20 100	210 100
Arabie saoudite	Plan national d'élimination des CFC	PNUE/ONUDI	782,0	1 835 000	159 900	1 994 900
Surinam	Plan d'élimination final des CFC	PNUE/PNUD	6,2	278 000	31 140	309 140
Swaziland	Plan d'élimination final des CFC	PNUE/PNUD	0,0	253 500	28 095	281 595
Tanzanie	Plan d'élimination final des CFC	PNUE/PNUD	54,0	485 000	47 870	532 870
Togo	Plan d'élimination final des CFC	PNUE/PNUD	5,9	316 000	34 800	350 800
Ouganda	Plan d'élimination final des CFC	France	1,9	215 000	27 950	242 950
Yémen	Plan national d'élimination des CFC	PNUE/ONUDI	269,1	1 825 500	161 938	1 987 438
Yémen	Bromure de méthyle	Allemagne	35,9	601 450	76 159	677 609
Zambie	Plan d'élimination final des CFC	PNUE/PNUD	4,1	245 000	27 490	272 490
Kenya*	Bromure de méthyle	Allemagne/PNUD/ONUDI	97,0	1 595 811	179 157	1 774 968

Pays	Projet	Responsable de la mise en oeuvre	Élimination totale (tonnes PAO)	Financement approuvé en principe (\$US)		
				Fonds du projet	Coûts d'appui	Total
(République islamique) d'Iran*	Plan national d'élimination des CFC	Allemagne/France/PNUE/PNUD/ONUDI	1 708,5	11 017 251	1 071 877	12 089 128
Argentine*	Production de CFC	BIRD	3 030,0	10 600 000	899 500	11 499 500

\*Accords ou conditions révisés

## Annexe II

### Rapport d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations contenues dans l'évaluation de 2004 et l'examen du mécanisme de financement du Protocole de Montréal

#### A. Introduction

1. Ce rapport est remis par le Comité exécutif aux termes de la décision suivante de la Réunion des Parties:

a) « De prier le Comité exécutif du Fonds multilatéral d'examiner, dans le cadre de son mandat, le rapport sur l'évaluation et le réexamen du mécanisme de financement du Protocole de Montréal auxquels il a été procédé en 2004, en vue d'en adopter les recommandations, si elles sont appropriées, afin de continuer d'améliorer la gestion du Fonds multilatéral, et en ayant à l'esprit qu'il faudra contribuer à l'étude sur la reconstitution du Fonds multilatéral pour la période 2006-2008 à laquelle procédera le Groupe de l'évaluation technique et économique; »

b) « De prier le Comité exécutif de faire régulièrement rapport aux Parties à ce sujet, et de leur demander périodiquement des instructions. À cet effet, le Comité exécutif soumettra une évaluation préliminaire du Groupe de travail à composition non limitée à sa vingt-cinquième réunion et il inclura dans son rapport annuel à la Réunion des Parties un état des progrès accomplis et des problèmes rencontrés dans le cadre de son examen des recommandations figurant dans la note de synthèse du rapport d'évaluation. »

(Décision XVI/36)

2. En guise de suivi à la décision 44/60, le Secrétariat a préparé un premier rapport sur les recommandations contenues dans l'évaluation de 2004 et l'examen du mécanisme financier du Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/51) aux fins d'examen à la 45<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif. Le Comité exécutif a pris note du rapport et a décidé d' « acheminer son rapport d'évaluation sur les recommandations issues de l'évaluation de 2004 et de l'examen des mécanismes financiers du Protocole de Montréal pour fins d'examen à la 25<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail à composition non limitée. » (décision 45/59).

3. Le rapport d'évaluation (document UNEP/OzL.Pro.WG1/25/INF/3), fondé sur les délibérations de la 45<sup>e</sup> réunion, réunit les 28 recommandations contenues dans l'évaluation de 2004 et l'examen du mécanisme de financement du Protocole de Montréal, regroupées dans les 3 catégories suivantes :

Catégorie I :

« Onze recommandations générales sont liées aux activités en cours du Comité exécutif, du Secrétariat, des agences d'exécution et du Trésorier. Elles n'exigent aucune nouvelle mesure mais plutôt un suivi régulier lors des réunions du Comité exécutif. Le Comité exécutif présentera son rapport sur ces recommandations à la Réunion des Parties, s'il y a lieu, dans le cadre de son rapport annuel. » Les recommandations visées portent les numéros 2,6,7,15, 16, 18,21, 22, 24,25 et 28.

Catégorie II:

« Dix recommandations générales sont liées aux activités en cours du Comité exécutif, du Secrétariat, des agences d'exécution et du Trésorier et pourraient exiger de nouvelles mesures dans un proche avenir. Le Comité exécutif présentera son rapport sur ces recommandations à la Réunion des Parties, s'il y a lieu, dans le cadre de son rapport annuel». Les recommandations visées portent les numéros 1, 3, 4, 9, 11, 12, 17, 20, 23 et 26.

Catégorie III:

« La mise en oeuvre de sept recommandations n'a pas été jugée nécessaire. En ce qui concerne six de ces recommandations, toute future mesure serait redondante en raison de nouveaux développements ou de pratiques existantes. Dans le cas de l'autre recommandation, la mise en oeuvre pourrait créer une mesure d'encouragement négative. Le Comité exécutif estime qu'aucun rapport subséquent sur ces recommandations n'est nécessaire.» Les recommandations visées portent les numéros 5, 8, 10, 13, 14, 19 et 27.

4. Le rapport suivant porte sur les recommandations des deux premières catégories qui exigeaient des travaux plus poussés et pour lesquelles de nouvelles informations étaient disponibles. Tel qu'indiqué dans le rapport à la dix-huitième Réunion des Parties, des efforts ont été menés régulièrement au sujet des recommandations 4, 6, 7, 11, 12, 16, 17, 18, 21, 22, 23, 25 et 28 comme il a déjà été mentionné antérieurement et aucune mesure supplémentaire n'est requise, en plus des pratiques courantes du Comité exécutif. Pour la période visée par ce rapport, les recommandations 3 et 9 ne requièrent aucune autre action du Comité.

**B. Recommandations des deux premières catégories**

**RECOMMANDATION GÉNÉRALE 1: Procéder, si nécessaire, à des modifications supplémentaires de la structure du Comité exécutif afin de pouvoir s'occuper spécifiquement de la conformité.**

5. La 54<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a examiné une nouvelle évaluation des risques de non-conformité des Parties, préparée par le Secrétariat conformément à la décision 53/4b); l'évaluation s'est avérée utile au Comité d'application et au Secrétariat du Fonds pour identifier les Parties qui pourraient avoir besoin de mesures spéciales pour faciliter la conformité. La 55<sup>e</sup> réunion a demandé la révision du risque associé aux indicateurs de non-conformité, en tenant compte des observations des Parties, afin d'atteindre consensus quant à leur applicabilité.

(Décision 55/4 f)

**RECOMMANDATION GÉNÉRALE 2: Poursuivre l'évaluation de la structure du Comité exécutif et envisager de diminuer le nombre de réunions annuelles.**

6. La 53<sup>e</sup> réunion a été saisie d'un rapport sur la question du nombre de réunions du Comité exécutif et a reporté sa décision à la 54<sup>e</sup> réunion au cours de laquelle le Comité a décidé de maintenir le statut quo de trois réunions par année mais de remettre le point à l'ordre du jour de la 57<sup>e</sup> réunion aux fins d'examen.

(Décisions 53/40 et 54/43)

**RECOMMANDATION GÉNÉRALE 15: Intensifier les efforts visant à améliorer la communication des données au niveau national.**

7. La 53<sup>e</sup> réunion a pris note de la révision du nouveau format de rapport sur les accords pluriannuels, y compris les plans de gestion de l'élimination finale, et demandé à l'Administrateur principal, Surveillance et évaluation d'entreprendre l'élaboration de profils de pays sur le Web contenant l'information compilée pour l'évaluation des risques de non-conformité demandée à la décision 53/4.

(Décision 53/8)



8. A sa 55<sup>e</sup> réunion, le Comité a demandé au PAC du PNUE, par le truchement de ses réseaux régionaux, d'inclure à l'ordre du jour de chacune de ses réunions des réseaux un point portant sur les exigences en matière de présentation de rapports au Comité exécutif, y compris le questionnaire de performance qualitative, afin de s'assurer d'obtenir davantage de réponses à l'avenir.

(Décision 55/11)

**RECOMMANDATION GÉNÉRALE 20: Mener une étude sur l'efficacité de l'administration des agences d'exécution dans les plus petits projets.**

9. La 50<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a demandé au Secrétariat d'entreprendre une évaluation complète et indépendante des coûts administratifs requis pour la période triennale 2009-2011. Le Comité a reçu le rapport du consultant embauché pour cette tâche à sa 55<sup>e</sup> réunion mais il n'a pas eu suffisamment de temps pour en examiner pleinement le contenu, il a décidé de réexaminer la question à sa 56<sup>e</sup> réunion dans le contexte de l'évaluation du PAC du PNUE et du budget des dépenses de base des agences d'exécution concernées, et demandé au Secrétariat de préparer pour cette réunion une étude du rapport, indiquant certains des principaux points pour examen par le Comité, y compris celui de l'élaboration d'une définition commune des coûts administratifs.

(Décision 55/44)

10. La 56<sup>e</sup> réunion a examiné les principaux points découlant de l'évaluation des coûts administratifs et a décidé de maintenir les régimes de coûts administratifs existants pour les agences bilatérales et les agences d'exécution pour la période triennale. Les agences d'exécution ont été priées de fournir des données réelles suffisantes afin de pouvoir suivre les différences entre les recettes des coûts administratifs et les frais encourus.

(Décision 56/41)

**RECOMMANDATION GÉNÉRALE 24: Prendre des mesures pour encourager les paiements des pays donateurs dans les délais prescrits.**

11. Tout au long de la période visée par ce rapport, le Comité exécutif a exhorté toutes les Parties à verser leurs contributions au Fonds multilatéral, en totalité et dans les meilleurs délais.

(Décisions 53/1, 54/2, 55/1)

12. La 54<sup>e</sup> réunion a décidé de mettre en évidence les inquiétudes du Comité concernant les contributions en souffrance au Fonds multilatéral dans le contexte des objectifs d'élimination de 2010.

(Décision 54/2 c))

13. À sa 56<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a décidé de porter la question des arriérés de contributions au Fonds multilatéral à l'attention de la vingtième Réunion des Parties.

(Décision 56/1)

**RECOMMANDATION GÉNÉRALE 26: Clarifier comment et quand quelles données financières doivent être prises en compte et communiquées par les agences d'exécution.**

14. A sa 53<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a constaté que les agences d'exécution ne déclaraient pas les dépenses des coûts d'appui du projet de la même façon dans les états financiers que dans les rapports périodiques et il a décidé que pour faciliter les rapprochements futurs, le Trésorier se penche sur la façon dont les agences d'exécution ont déclaré les dépenses des coûts d'appui du programme dans les rapports périodiques et les états financiers et qu'il en fasse rapport au Comité exécutif à sa 54<sup>e</sup> réunion.

(Décision 53/42)

15. A la 54<sup>e</sup> réunion, le Secrétariat a présenté la rétroaction des agences d'exécution sur les méthodes utilisées pour déclarer les dépenses encourues pour les coûts d'appui du programme dans des projets approuvés et remis au Comité exécutif une série de conclusions et de recommandations pour examen qui furent intégrées à l'étude indépendante sur les coûts administratifs, menée par Price Waterhouse Coopers. L'étude clarifie comment et quand quelles données financières doivent être prises en compte et communiqués par les agences d'exécution.

**(Décision 54/41)**

## Annexe III

Quantités de la consommation de HCFC<sup>1</sup> introduite (tonnes PAO)

Pays	CFC éliminés dans le cadre de projets fondés sur technologie à base de HCFC	Quantité de HCFC introduite
Algérie	54,2	5,4
Argentine	740,9	73,4
Bahreïn	15,3	1,5
Bolivie	11,0	1,1
Bosnie Herzégovine	29,1	2,9
Brésil	4 830,8	476,1
Chili	167,8	16,6
Chili	68,7	3,6
Chine	5 329,6	528,2
Chine	4 753,3	247,8
Colombie	644,9	63,9
Costa Rica	33,1	3,3
Cuba	0,8	0,1
République dominicaine	135,3	13,4
Égypte	484,4	37,4
El Salvador	18,3	1,8
Guatemala	45,4	4,5
Inde	4 500,5	433,3
Indonésie	2 688,326	260,4
Iran	1 045,5	103,6
Jordanie	330,3	32,7
Kenya	22,8	2,3
Liban	81,0	8,0
Libye	61,5	6,1
Ex-République yougoslave de Macédoine	75,1	7,4
Malaisie	1 226,5	118,5
Île Maurice	4,2	0,4
Mexique	2 106,3	193,6
Maroc	118,0	11,7
Nicaragua	8,0	0,8
Nigeria	383,2	38,0
Pakistan	781,1	77,4
Panama	14,4	1,4
Paraguay	66,5	6,6
Pérou	146,9	14,6
Philippines	518,9	51,4
Roumanie	192,0	19,0
Serbie	44,2	4,4
Sri Lanka	7,2	0,7
Soudan	4,4	0,4
Syrie	628,4	62,3
Thaïlande	2 022,6	199,4
Tunisie	234,9	20,3
Turquie	372,2	36,9
Uruguay	98,1	9,7

<b>Pays</b>	<b>CFC éliminés dans le cadre de projets fondés sur technologie à base de HCFC</b>	<b>Quantité de HCFC introduite</b>
Venezuela	699,1	69,3
Vietnam	44,4	4,4
Yémen	9,7	1,0
Zimbabwe	11,3	1,1
<b>Total</b>	<b>35 910,5</b>	<b>3 278,0</b>

Note 1: Valeurs de SAO comme suit:

HCFC-123:	0,02
HCFC-22:	0,055
HCFC-141b:	0,11

## Annexe IV

### Décisions concernant les plans de gestion de l'élimination des HCFC

#### *Préalables*

1. La ratification de l'Amendement de Copenhague ou l'adhésion à celui-ci constitue la condition préalable que doivent remplir les pays visés à l'article 5 pour recevoir un soutien financier du Fonds multilatéral en vue de l'élimination de la consommation des HCFC.
2. La ratification de l'Amendement de Beijing ou l'adhésion à celui-ci constitue la condition préalable que doivent remplir les pays visés à l'article 5 pour recevoir un soutien financier du Fonds multilatéral en vue de l'élimination de la production de HCFC.
3. Dans le cas d'un pays non signataire, le Comité exécutif pourrait envisager de fournir un soutien financier pour l'organisation d'une étude sur les HCFC et la préparation d'un plan de gestion de l'élimination accélérée des HCFC, si le gouvernement s'engage à ratifier l'Amendement pertinent ou à y adhérer, et étant entendu que le pays ne recevra aucune autre assistance financière tant que le Secrétariat de l'ozone n'aura pas confirmé la ratification de l'Amendement par le gouvernement ou l'adhésion à ce dernier.
4. Les politiques et lignes directrices existantes du Fonds multilatéral touchant le financement de l'élimination des SAO autres que les HCFC seraient applicables aux activités d'élimination des HCFC, à moins que le Comité exécutif n'en décide autrement, à la lumière notamment de la décision XIX/6 de la dix-neuvième Réunion des Parties.
5. Les institutions et les capacités des pays visés à l'article 5 développées grâce à l'assistance du Fonds multilatéral pour l'élimination des SAO autres que les HCFC devraient être utilisées, afin de faire des économies lors de l'élimination des HCFC, s'il y a lieu.
6. Le Fonds multilatéral fournirait une assistance stable et suffisante pour assurer la pérennité des institutions et des capacités jugées nécessaires à l'élimination des HCFC.

#### *Lignes directrices sur la préparation des plans de gestion de l'élimination des HCFC*

7. Les pays devraient adopter une approche progressive pour la mise en œuvre des plans de gestion de l'élimination des HCFC dans le cadre de leur stratégie globale.
8. Les pays doivent appliquer, le plus tôt possible en fonction des ressources dont ils disposent, les présentes lignes directrices pour élaborer en détail la phase 1 de leur plan de gestion de l'élimination finale, qui vise le respect de l'échéance de 2013 et de la réduction de 10 pour cent en 2015, avec une estimation des coûts associés et en appliquant les lignes directrices en la matière à mesure de leur élaboration.
9. L'élaboration de la phase I du plan de gestion de l'élimination finale et des phases ultérieures devrait se faire comme suit :
  - a) Pour les pays dont la consommation se limite au secteur de l'entretien :
    - i) Dans le respect des lignes directrices existantes sur la préparation des plans de gestion des frigorigènes et de leur mise à jour conformément aux décisions 31/48 et 35/57 et, le cas échéant, la préparation des plans de gestion de l'élimination finale conformément à la décision 45/54;

- ii) En incluant des engagements à respecter les mesures de réglementation de 2013 et 2015 concernant les HCFC et un système fondé sur les résultats pour les plans de gestion de l'élimination finale axé sur l'achèvement des activités du plan de gestion de l'élimination finale, afin de permettre le décaissement annuel des fonds y afférents;
  - a) Pour les pays dont les secteurs manufacturiers utilisent des HCFC, les plans devraient contenir un plan national d'élimination basé sur la performance comprenant un ou plusieurs plans d'élimination par secteur ou par substance, conformément à la décision 38/65, proposant les niveaux de réduction nécessaires afin de respecter les mesures de réglementation de 2013 et 2015 pour les HCFC et fournir des points de départ pour les réductions globales, ainsi que des objectifs de réduction annuels.
10. Dans les pays qui décident d'exécuter des projets d'investissement avant l'achèvement du plan de gestion de l'élimination finale :
- a) L'approbation de chaque projet devrait entraîner une élimination des HCFC imputable à la consommation identifiée dans le plan de gestion de l'élimination finale, et aucun de ces projets ne pourra être approuvé après 2010, à moins qu'il ne fasse partie du plan de gestion de l'élimination finale;
  - b) Dans le cas de projets individuels, la soumission du premier projet devrait indiquer les liens entre les projets de démonstration et le plan de gestion de l'élimination finale ou préciser à quel moment le plan de gestion de l'élimination finale sera soumis.
11. Il faudrait envisager fournir une assistance financière afin d'assurer l'intégration des mesures de réglementation des HCFC dans les mesures législatives, les réglementations et les programmes de permis dans le cadre du financement de la préparation des plans de gestion de l'élimination finale, si nécessaire, et demander la confirmation de sa mise en œuvre en tant que condition préalable au financement de la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination finale.
12. Lorsque plusieurs agences d'exécution sont impliquées dans un pays, une agence principale devrait être désignée afin de coordonner l'élaboration de la première phase du plan de gestion de l'élimination finale.
13. Les plans de gestion de l'élimination finale devraient contenir, au moment de leur soumission, des données de coût tenant compte des informations suivantes :
- a) Les lignes directrices relatives aux coûts des HCFC les plus récentes, au moment de la soumission;
  - b) D'autres estimations des coûts fondées sur des dates limites potentielles différentes, pour une nouvelle capacité si une date limite n'a pas encore été fixée, pour l'admissibilité des installations de production à un appui financier, comme précisé au paragraphe k) de la décision 53/37 ainsi que la politique actuelle considérant le 25 juillet 1995 comme date limite;
  - c) D'autres estimations des coûts de fonctionnement et d'investissement pour les deuxièmes conversions;
  - d) Les coûts différentiels de la réglementation des importations et de la mise sur le marché d'équipements à base de HCFC une fois que des solutions de

remplacement éprouvées sont commercialisées dans le pays et les avantages d'une demande inférieure connexe pour le secteur de l'entretien;

- e) Des informations sur les coûts et avantages fondées sur l'ensemble des solutions de remplacement envisagées et les avantages associés en matière de PAO et autres impacts sur l'environnement, y compris sur le climat, en tenant compte du potentiel de réchauffement de la planète, de l'utilisation énergétique et d'autres facteurs pertinents.

14. Les pays et les agences devraient trouver des incitations financières potentielles et des ressources supplémentaires possibles afin de maximiser les avantages environnementaux des plans de gestion de l'élimination finale conformément au paragraphe 11 b) de la décision XIX/6 de la dix-neuvième Réunion des Parties.

15. Les plans de gestion de l'élimination finale des HCFC devraient aborder :

- a) L'utilisation des dispositions institutionnelles évoquées aux paragraphes e) et f) de la décision 53/37;
- b) Les rôles et responsabilités des associations de techniciens en réfrigération et d'autres associations industrielles et les manières dont elles pourraient contribuer à l'élimination des HCFC.

16. Les plans de gestion de l'élimination finale des HCFC devraient, selon qu'il convient et pour le moins, respecter les exigences en matière de données et d'informations figurant dans le plan proposé pour l'élaboration de plans de gestion de l'élimination finale des HCFC, décrites à l'annexe XIX au rapport de la 54<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.

*Financement de la préparation des plans de gestion de l'élimination des HCFC*

17. Une réduction de 25 pour cent devrait être appliquée à l'élément correspondant à l'étude du financement de la préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC devant être approuvé par les pays qui avaient reçu des fonds pour les études sur les HCFC, étant entendu que ces pays avaient le loisir d'utiliser le financement convenu pour la préparation du projet.

18. Les pays ayant communiqué une consommation nulle de HCFC devraient recevoir 30 000 \$US pour la préparation des plans de gestion de l'élimination finale.

19. Les pays ayant communiqué une consommation nulle de HCFC pourraient présenter des demandes de financement supplémentaire pour la préparation des plans de gestion de l'élimination des HCFC si des niveaux de consommation de HCFC supérieurs étaient décelés pendant la préparation et communiqués en application de l'article 7.

20. Les dispositions précédentes ne s'appliquaient pas à la Chine.

*Structure des coûts pour le financement de la préparation des investissements liés aux HCFC et aux activités connexes*

21. Définir les éléments d'une structure de coûts pour le financement de la préparation d'un plan de gestion global de l'élimination des HCFC (PGEH) conformément à la décision 54/39 et comprenant plusieurs composantes, telles que :

- a) Assistance en matière de politiques et de législation, par ex., pour élaborer une législation nouvelle et élargir la législation existante sur les HCFC, les produits contenant des HCFC, les quotas et les permis;
- b) Enquête sur l'utilisation des HCFC et analyse des données;
- c) Élaboration et finalisation du PGEH, incluant sa première phase pour répondre aux mesures de réglementation de 2013 et 2015, ces dernières s'apparentant à un plan de gestion de l'élimination finale (PGEF) ou à un plan sectoriel pour l'entretien dans la réfrigération;
- d) Développement d'activités d'investissement pour les secteurs de fabrication consommateurs de HCFC pour l'étape 1 d'un PGEH, si de telles activités s'avèrent nécessaires.

22. Financer les éléments décrits aux paragraphes 21 a) à c), selon les indications du tableau suivant, d'après la consommation de HCFC des pays en 2007, tout en appliquant la décision 55/13a) b) et c) :

<b>Regroupement par type de consommation</b>	<b>Financement des composantes b) i) à iii)</b>
Pays avec une consommation de HCFC nulle	30 000 \$US
Pays qui consomment uniquement du HCFC-22 ou avec une consommation inférieure à 6 tonnes PAO/an	85 000 \$US
Pays à consommation moyenne, entre 6 et 100 tonnes PAO/an	150 000 \$US
Pays à forte consommation, supérieure à 100 tonnes PAO/an	195 000 \$US

23. Limiter le financement maximal octroyé pour l'élément décrit au paragraphe 21d) du PGEH pour tout pays dont le secteur de fabrication utilise des HCFC selon le tableau suivant, en fonction de la consommation de HCFC du pays en 2007, étant entendu que ces limites représentent des montants maxima et les demandes pour la préparation de projets devront justifier le niveau de financement maximal; étant entendu aussi que les coûts de préparation des projets de démonstration, conformément à la décision 55/43 paragraphes b) à f), n'auront pas été pris en compte au moment de calculer le montant du financement:

<b>Limite de consommation (tonnes PAO)</b>	<b>Limite d'investissement pour la préparation</b>
jusqu'à 100	100 000 \$US
101 –300	200 000 \$US
301-500	250 000 \$US
501 – 1 000	300 000 \$US
1 001 et plus	400 000 \$US

24. Définir cinq sous-secteurs de fabrication tels que : systèmes de climatisation air-air, réfrigération (incluant tous les sous-secteurs de la réfrigération, des thermopompes et de la climatisation à l'exception des systèmes de climatisation air-air), la mousse de polyuréthane, la mousse de polyuréthane extrudée (XPS) et les utilisations comme solvants dans la fabrication.

25. Financer l'élément décrit au paragraphe 21d) du PGEH pour les pays dont la capacité de production atteint les maxima indiqués ci-dessus, selon un montant qui sera déterminé par le nombre total d'entreprises à convertir dans l'étape 1 du PGEH dans le sous-secteur concerné selon la définition du



paragraphe 24, en excluant les entreprises avec des projets de démonstration qui pourraient être choisies par le Comité exécutif selon la décision 55/43, paragraphes b) à f) :

- a) Une entreprise à convertir dans un secteur de fabrication : 30 000 \$US;
- b) Deux entreprises à convertir dans un secteur de fabrication : 60 000 \$US;
- c) Trois à 14 entreprises à convertir dans un secteur de fabrication : 80 000 \$US
- d) Quinze entreprises ou plus à convertir dans un secteur de fabrication : 150 000 \$US.

26. Au cas où les Parties souhaiteraient présenter des demandes pour la préparation de plans sous-sectoriels dans les secteurs approuvés, le financement total disponible pour tous les plans sous-sectoriels ne devrait pas dépasser 150 000 \$US dans chaque secteur.

27. Les dispositions énoncées aux paragraphes 22, 24 et 25 ne s'appliquent pas à la Chine.

28. Pour les projets de démonstration, conformément à la décision 55/43 paragraphes b) à f), la demande de fonds de préparation devra inclure la désignation du pays, du secteur et une brève description du projet, une indication approximative de la quantité de tonnes PAO à éliminer, la ou les entreprise(s) concernée(s), le cas échéant, et la date du début des opérations, une référence au sous-paragraphe pertinent de la décision 55/43 et une description des raisons convaincantes pour lesquelles le Comité exécutif devrait choisir ce projet, tel qu'indiqué dans la décision 55/43b). Le financement pourrait être octroyé avec les montants maxima suivants :

- a) Projets de démonstration indépendants (55/43) dans un secteur de fabrication, 30 000 \$US par projet
- b) Projets de démonstration cadre (55/43) avec 3 à 14 bénéficiaires dans un seul secteur de fabrication, 80 000 \$US par projet-cadre
- c) Des projets impliquant 15 bénéficiaires ou plus ne pourraient pas recevoir un financement de préparation pour des projets de démonstration reliés à la décision 55/43.

29. Demander au Secrétariat d'appliquer cette structure de coûts lorsqu'il évalue l'admissibilité au financement des différents éléments de la préparation d'un PGEH et proposer au Comité exécutif, le cas échéant, des ajustements à la structure, notamment au sujet des investissements et des activités connexes.



